

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize Décembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 6 Décembre 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 24 – **REPRESENTES** : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

**OBJET** : *Accroissement temporaire d'activité.*

N° 2018 / 12 / 06

*Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 1,*

*Vu le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,*

*Considérant qu'un accroissement temporaire d'activité lié à des missions administratives du pôle ressources (marchés publics, élections...) ainsi qu'aux prochaines opérations de recensement de la population impactant le pôle services population, nécessite le recrutement d'un(e) assistant(e) administratif(ve) rattachée au Pôle ressources,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- décide de recruter un adjoint administratif contractuel à temps complet pour une durée de 6 mois,*
- précise que, pour l'exécution du présent contrat, cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 17 Décembre 2018,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20181213-CM-2018-12-06-  
DE  
Date de télétransmission : 17/12/2018  
Date de réception préfecture : 17/12/2018